



COMMUNIQUE N°010-2019-/CNDH

Face à la récurrence des attaques meurtrières contre les forces armées engagées dans la sécurisation des personnes et de leurs biens au centre du pays, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) :

- **condamne** avec la dernière énergie ces actes odieux ;
- s'incline pieusement devant la mémoire des soldats tombés sur le champ de l'honneur;
- présente ses **condoléances les plus émues** à l'Armée ainsi qu'à l'ensemble de la nation malienne endeuillées et souhaite prompt rétablissement aux blessés ;
- encourage les forces armées à poursuivre les opérations de sécurisation des personnes et des biens **dans le respect des lois** ;
- invite les populations Maliennes en général et celles des zones concernées en particulier à aider **l'armée nationale** dans la noble mission à elle confiée par la **patrie**;
- exhorte l'ensemble des forces vives de la nation à **l'union sacrée** autour de nos forces armées.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée.

Bamako, le 18 mars 2019 Le Président

Maître Malick COULIBALY

Chevalier de l'Ordre National